

SÉANCE ORDINAIRE LUNDI 9 SEPTEMBRE 2013

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 9 septembre 2013 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Monique Marcheterre, Marcel Dubé, Jean Lamontagne, Yves Germain et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 :30h.

2013-09-01
Ordre du
jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Ordre du jour.
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 juillet 2013
- 4) Approbation de la séance extraordinaire du mardi 6 août 2013.
- 5) Adoption du registre de chèque du mois de juillet 2013.
- 6) Adoption du registre de chèque du mois d'août 2013.
- 7) États financiers au 30 juin 2013 – Rapport Fête Nationale 2013, Vincent Mainville
- 8) Programme ruralité – Église St-Hugues.
- 9) Programme Fondation de l'environnement – Parc barrage Lac-Allard.
- 10) Barrage Lac-Saguay – exposé correctifs – Calendrier de mise en œuvre.
- 11) Programme PAARRM – subvention député.
- 12) Dérogation mineure #2013-08-01 – Jacques Léonard.
- 13) Correspondance, information et divers
 - Soumission entretien stationnements des édifices
 - VTT
 - Suivi fête national 2013 : subvention 500,00\$
 - Programme de la ruralité
 - Plan municipal de sécurité civile
 - Lumières de rue
- 14) Période de questions.
- 15) Levée de la séance.

Adoptée

2013-09-02
Procès-verbal

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2013

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 juillet 2013 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2013-09-03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AOÛT 2013

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean Lamontage
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 6 août 2013 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2013-09-04

ADOPTION REGISTRE DE CHÈQUE DU MOIS DE JUILLET 2013

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre de chèques du mois de juillet 2013 soit :

- le registre de chèques général, portant les numéros C1300323 à C1300380, totalisant 61 065.40\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 juillet 2013;
- le registre de chèques salaires, portant les numéros P1300187 à P1300193 (élus) totalisant 3 332.74\$ et les numéros P1300182 à P1300186 et P1300194 à P1300218 (employés) totalisant 14 835.27\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 juillet 2013;

Adoptée

2013-09-05

ADOPTION REGISTRE DE CHÈQUE DU MOIS D'AOÛT 2013

Il est proposé par le conseiller Monique Marcheterre
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre de chèques du mois d'août 2013 soit :

- le registre de chèques général, portant les numéros C1300381 à C1300435, totalisant 110 341.69\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 août 2013;
- le registre de chèques salaires, portant les numéros P1300235 à P1300241 (élus) totalisant 3 332.74\$ et les numéros P1300219 à P1300234 et P1300242 à P1300264 (employés) totalisant 19 502.11\$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 août 2013;

Adoptée

2013-09-06

ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2013

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :
D'accepter les États financiers au 30 juin 2013

ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS
AU
30/06/2013

<u>REVENUS :</u>	<u>BUDGET</u>	<u>RÉEL</u>
Taxes foncière	543 180.00	543 481.00
Taxes spéciales - barrage	12 000.00	11 680.00
Ordures & récupération	89 000.00	89 660.00
Revenus sources locales	27 100.00	14 470.00
Transferts inconditionnels	82 670.00	35 270.00
Transferts conditionnels	204 389.00	21 457.00
TOTAL	<u>958 339.00</u>	<u>716 018.00</u>
<u>DÉBOURSÉS :</u>		
Administration générale	331 958.00	173 769.00
Sécurité publique	122 696.00	60 995.00
Transport routier	223 480.00	135 013.00
Hygiène du milieu	62 600.00	51 063.00
Loisirs et culture	62 395.00	47 175.00
Urbanisme	14 300.00	14 300.00
Frais de financement	3 000.00	637.00
Immobilisation & affectations		
- infrastructure	131 910.00	27 865.00
- remboursement en capital	6 000.00	-
TOTAL	<u>958 339.00</u>	<u>510 817.00</u>

Adoptée

2013-09-07

RAPPORT FÊTE NATIONALE 2013

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité :
D'accepter pour dépôt le rapport de la fête nationale 2013 présenté par Vincent
Mainville, organisateur.

Adoptée

2013-09-08

PROGRAMME FONDATION EN ENVIRONNEMENT – PARC BARRAGE LAC-ALLARD

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité
D'accepter le rapport Programme environnement – Parc barrage Lac-Allard au montant
de 4 013.74\$.

Adoptée

2013-09-09

BARRAGE LAC-SAGUAY – EXPOSÉ DES CORRECTIFS – CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité

Que l'exposé correctif soit :

- 1) Contrat d'une firme d'ingénieur pour déterminer des correctifs et les démarches de travaux avant le 31 décembre 2015.
- 2) Scénario 1 :
 - a) Sondage de la digue avant le 31 décembre 2016.
 - b) Travaux correctifs avant le 31 décembre 2017.

Scénario 2 :

Travaux correctifs avant le 31 décembre 2016.

Adoptée

2013-09-10

PROGRAMME PAARRM – SUBVENTION DÉPUTÉ

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 15 000.00\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

2013-09-11

**DÉROGATION MINEURE # 2013-08-01 – JACQUES LÉONARD
MONSIEUR JACQUES LÉONARD AU 268 CHEMIN DES FONDATEURS**

CONSIDÉRANT que la résidence occupe déjà avec plus de 90% de sa superficie la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT que l'agrandissement prévu ne peut se faire autrement à cause de l'aménagement intérieur de la résidence ;

CONSIDÉRANT que le prolongement du bâtiment respecterait la réglementation municipale prévue à l'article 19-8c qui stipule :

19.8 Agrandissement d'une construction dérogatoire

Un bâtiment dérogatoire, protégé par droits acquis, mais dont l'usage est conforme peut être agrandi en hauteur ou en superficie.

Dans tous les cas, l'agrandissement doit respecter les conditions suivantes :

- a) être conforme au règlement de construction;
- b) le total de la superficie d'implantation du bâtiment principal ne peut excéder :
 - huit pour cent (8%) de la superficie du terrain non desservi;
 - douze pour cent (12%) de la superficie du terrain dans le cas d'un terrain partiellement desservi;
 - trente pour cent (30%) de la superficie du terrain dans le cas d'un terrain desservi;

- c) l'agrandissement doit se faire en conformité avec la réglementation en vigueur à l'exception des normes concernant les marges de recul avant, latérales et arrière qui peuvent suivre l'alignement existant à condition que l'agrandissement ne diminue pas davantage la profondeur d'aucune cour. En aucun temps, la partie agrandie ne doit empiéter sur la rive d'un lac ou d'un cours d'eau;

**Il est à noter que l'agrandissement prévu est plus éloigné de la rive (3,8 mètres à 5,50 mètres) que la façade du bâtiment déjà existant.*

CONSIDÉRANT que la dernière ligne de l'article 19.8 c) cause problème alors, l'agrandissement prévu nécessite une demande de dérogation mineure : *En aucun temps, la partie agrandie ne doit empiéter sur la rive d'un lac ou d'un cours d'eau.*

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yves Germain

Appuyé par Jérôme St-Louis

Et résolu à l'unanimité d'accorder à Monsieur Jacques Léonard la dérogation mineure #2013-08-01DM pour le 268 chemin des Fondateurs à Lac-Saguay sur le lot 1-b-3 du Rang 7 de comté Turgeon, selon le plan soumis et annexé.

Adoptée

2013-09-12

SOUSSION ENTRETIEN STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES ST-HUGUES – SENTIER JOSEPH B. B. GAUTHIER ET LE PARC GEORGES-PAINCHAUD.

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé

Appuyé par le conseiller Luc Bélisle

Et résolu à l'unanimité :

Que le directeur général demande des soumissions à différents entrepreneurs locaux pour l'entretien des stationnements des édifices et lieux prémentionnés: Édifice St-Hugues, Sentier Joseph B. B. Gauthier et le parc Georges-Painchaud. (ouverture des soumissions vendredi 25 octobre à 13 :00. Pour le parc Georges-Painchaud le contracteur devra souffler la neige.

Adoptée

2013-09-13

PROGRAMME RURALITÉ –ÉGLISE ST-HUGUES

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne

Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis

Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le rapport présenté par le directeur-général au montant de 6 546,79\$ une subvention attendue de 3 000,00\$.

Adoptée

2013-09-14

CLUB DE V.T.T. DES HAUTS-SOMMETS

CONSIDÉRANT QUE des contribuables, membres du Club V.T.T. des Hauts-Sommets, sont intervenus auprès de la mairesse, madame Francine Asselin-Bélisle et d'un membre du conseil responsable du dossier V.T.T., monsieur Jean Lamontagne, en leur signifiant que lors de l'assemblée générale du Club V.T.T. des Hauts-Sommets tenue le 25 août 2013 à la salle de l'Édifice Jean-Duval à Lac-Saguay, ces personnes ont senti qu'il y avait une possibilité d'irrégularités dans les délibérations.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a participé à la création du Club V.T.T. autant financièrement que politiquement et a adopté des règlements permettant la circulation des V.T.T. sur des chemins municipaux qui ont reçu la conformité du Ministère des Transports du Québec.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a participé aussi au financement des divers projets d'aménagement de sentiers du Club de V.T.T.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit à l'apport économique par le développement des différents axes V.T.T. et veut en assurer la pérennité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélisle, appuyé par Jérôme St-Louis, que le conseil mandate la mairesse Francine Asselin-Bélisle et le conseiller Jean Lamontagne afin d'éclaircir la situation auprès du conseil du Club V.T.T. des Hauts-Sommets et des autorités compétentes afin de répondre au questionnement des contribuables membres du Club V.T.T. et qu'enfin la municipalité en ait l'heure juste.

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :

Adoptée

2013-09-15

PLAN MUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Monique Marcheterre
Et résolu à l'unanimité :
D'accepter pour dépôt le plan municipal de la sécurité civile présenté par Dominique Duceppe.

Adoptée

2013-09-16

LUMIÈRE DE RUE

Il est proposé par le conseiller Yves Germain
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité :
Que la municipalité procède dans les plus brefs délais à l'installation d'une lumière de rue à l'intersection de la route 117 et du chemin de l'Église.

Adoptée

2013-09-17

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Lamontagne
Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis
Et résolu à l'unanimité

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est _____ h.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, dir.-général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2013-09-04 et 2013-09-05.

Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse